FNEC-FP FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : http://69.fo-snudi.fr

STAGIAIRES : FO OBTIENT DE PREMIERES GARANTIES

PARTICIPEZ A LA REUNION D'INFORMATION SYNDICALE A L'ESPE MERCREDI 1er OCTOBRE DE 12h30 à 14h, salle C101 !

La semaine dernière, 25 professeurs stagiaires réunis avec FO ont décidé d'une pétition, signée en une semaine par plus de 150 stagiaires ! Les revendications contenues dans cette pétition ont été portées en audience au directeur de l'ESPE mercredi 24 septembre. Force est de constater que la mobilisation a commencé à faire bouger les lignes et que certaines garanties ont pu être obtenues même si tout n'est pas réglé loin s'en faut.

Les professeurs stagiaires demandaient :

1) **Aucune prise en compte de production écrite (ni partiels, ni mémoire, ni « écrit réflexif »…) dans l'avis du Directeur de l'ESPE pour l'évaluation de l'année de stage**

Réponse du directeur de l'ESPE à la délégation FO : Les étudiants ne seront pas soumis à une « évaluation » de leurs UE au sens classique du terme. Pour son avis pour la titularisation, le directeur de l'ESPE prendra en compte l'assiduité et l'engagement des étudiants dans leur parcours aménagé. Les résultats au contrôle continu ou l'écrit demandé aux stagiaires ne seront pas pris en compte dans l'avis rendu par le directeur de l'ESPE.
La piste privilégiée pour « l'écrit réflexif » d'une trentaine de page demandé aux stagiaires serait un portfolio, document regroupant diverses productions (fiches de préparations, progressions, extraits de cahier journal…) faisant le lien entre la pratique de classe du stagiaire et ses acquis dans la formation à l'ESPE

2) **Prise en compte du parcours des étudiants avec des cours spécifiques et complémentaires à leur précédente formation, aidant à la pratique en classe**

Réponse du directeur de l'ESPE à la délégation FO : Une des pistes étudiées serait que les stagiaires puissent s'inscrire à des formations proposées par les structures IFE (Institut Français de l'Education) et CANOPE (ex-Centre national de documentation pédagogique-CNDP), à la place de certains cours.

3) **Concentration du temps des cours à l'ESPE, pour faciliter l'assiduité des stagiaires à la formation (particulièrement pour ceux qui habitent et travaillent loin de l'ESPE)**

Réponse du directeur de l'ESPE à la délégation FO : l'ESPE étudiera au cas par cas les possibilités (jeu sur les différents groupes de TD par exemple).

4) **Validation automatique en UE de langue en cas de possession du CLES2 ou d'une qualification équivalente (UE de langue dans un précédent Master, etc) et Validation automatique des UE d'informatique (TP Numérique par exemple) en cas de détention ou de validation du C2i2e**

Réponse du directeur de l'ESPE à la délégation FO D*ans leur contenu les UE Ateliers didactiques-Langues étrangères et UE Usage du Numérique serviront essentiellement d'aide à l'enseignement des langues vivantes en classe, et à l'utilisation de l'outil informatique pour la tenue de classe (utilisation du TNI, scénarisation de séquences d'enseignement par exemple). Les étudiants qui ont déjà les certifications CLES 2 et C2I2E n'auront pas à les revalider. Pour l'UE langue, les étudiants qui ont la certification CLES2 ou équivalent (TOEIC, diplôme en langue…) peuvent être dispensés comme indiqué dans les aménagements du MEEF*

La fédération FO de l'enseignement vous invite à entendre le compte-rendu complet de cette audience, à discuter des réponses qui ont été fournies et à décider de la suite pour faire aboutir nos revendications lors d'une réunion d'information syndicale à l'ESPE :

Mercredi 1er octobre de 12h30 à 14h à l'ESPE, salle C101